

écoles. Ils montrent, de plus, les lycées et les collèges laïques détrempés des foyers d'impiété et d'immoralité scandaleuses, les séminaires dépeuplés par la loi qui envoie les jeunes clercs à la caserne, les familles partout désunies par le rétablissement du divorce, par les atteintes portées à la liberté des testaments, par l'impunité accordée au vice et à la débauche.

Après cet exposé, les cardinaux se demandent quelle doit être, à l'heure actuelle, l'attitude des catholiques français.

“ En premier lieu, répondent-ils, leur devoir est de faire trêve aux dissentiments politiques et, en se plaçant résolument sur le terrain constitutionnel, de se proposer avant tout la défense de leur foi menacée. Les catholiques ne doivent pas souffrir que l'Eglise soit incorporée à la puissance séculière, comme un des rouages de son administration, et plutôt que de subir cet asservissement, ils doivent être prêts à tout entreprendre pour la résistance.”

Les lois civiles qui blessent la liberté et les droits de l'Eglise, sont essentiellement mauvaises et iniques. Les catholiques doivent, en conscience, les réprouver. “ Ils ne peuvent les accepter jamais. Par conséquent, leur devoir est de travailler par tous les moyens légitimes à faire rapporter ces lois.” Le document est signé de Nos-seigneurs Desprez, archevêque de Toulouse, Langénieux, archevêque de Reims, Place, archevêque de Rennes, Richard, archevêque de Paris, Foulon, archevêque de Lyon.

Cette déclaration a causé, dans tout le pays, une sensation profonde. Déjà la plupart des évêques français y ont publiquement adhéré. La rage des francs-maçons qui, par tous les moyens, cherchaient à obtenir le silence sur leurs agissements et leurs projets, est à son comble : ils écumant, dans leurs journaux. Nos gouvernants, leurs complices, font, eux aussi, assez triste figure. Ils craignent que ce ne soit là le début d'une organisation sérieuse des forces catholiques, le signal d'un groupement définitif des défenseurs de la France chrétienne qui, faisant trêve à leurs discordes politiques, dociles à la voix de leurs chefs, marchent d'un commun accord à la bataille.

Dieu veuille qu'il en soit ainsi !

Oui : qu'il vienne bientôt le jour où les catholiques de France, las enfin de courber la tête sous le joug d'une poignée de renégats, de francs-maçons et de juifs, revendiqueront, avec une irrésistible énergie, leurs droits trop longtemps méconnus et apprendront, une fois de plus, aux ennemis de l'Eglise et de la patrie qu'on ne foule pas impunément aux pieds, qu'on ne traîne pas impunément dans la boue l'honneur, la conscience et la liberté.

L. DE KERVAL,

Du 3ème Ordre de S. François.



diocèse
venons,
l'arême
reppel,
Pâques,
otion à
nission-
Enfin,
lien du
illustre

it et le
état qui
terme,
rice des
riarche

qui les
Janvier
ure ac-
nifeste,
France
ance de

fois de
la tram
à la
Si nous
tiennes
titution
puence,
et dou-
n pas à
à la ré-
est au
la règle
me qui
ves, par
crucifix
en corps
orinales
défense
nifeste, les
desser-
eux, la
s exoi-
e et des